

est nécessaire que les particuliers raisonnent, mais qu'il méprise comme les productions informes de gens, qui n'ont, pour la plupart, d'autre talent pour écrire : que la licence de le faire, sont les mémoires d'après lesquels bien des personnes ont décidé que les François donnent atteinte au Traité d'Utrecht. Il est certainement indifférent au Gouvernement Anglois, que les particuliers raisonnent bien ou mal ; il suffit qu'ils raisonnent : de-là sort la liberté qui garantit les effets de ces mauvais raisonnemens : mais il ne l'est pas également pour tout honnête homme qui aime la Vérité, d'être entraîné par les mauvais raisonnemens de ces particuliers dans des erreurs, qui taxent d'infidélité à ses engagements, la Nation même qui les respecte davantage.

Quoique je n'eusse encore rien lu en faveur de la Prusse, je tenois cependant à elle par cette raison bien capable de balancer dans mon esprit toutes celles que j'avois lues dans les Ouvrages Anglois. Quoi, me disois-je à moi-même, la France, toujours sage

dan
pou
le d
inf
d'en
des
nen
don
gine
min
Car
tion
t-ell
bleff
plus
de f
les jo
que
l'Oh
stilit
time
ce a
la f
Mr,
que
ce
con
puis